



**HAL**  
open science

## Le géographe et l'expertise dans le domaine des vins

Raphaël Schirmer

► **To cite this version:**

Raphaël Schirmer. Le géographe et l'expertise dans le domaine des vins. Colloque international Chaire UNESCO Culture et traditions du vin. De Jules Guyot à Robert Parker : 150 ans de construction des territoires du vin, Nov 2008, Université de Bourgogne, Dijon, France. pp.91-108. halshs-00442107

**HAL Id: halshs-00442107**

**<https://shs.hal.science/halshs-00442107>**

Submitted on 18 Dec 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Raphaël Schirmer  
Maître de Conférences  
Université de Bordeaux – Institut Supérieur de la Vigne et du Vin (ISVV)  
raphael.schirmer@u-bordeaux3.fr

## Le géographe et l'expertise dans le domaine des vins

Etonnement, la lecture des travaux de Joseph Capus (1867-1947) (CAPUS, 1947), n'est pas sans suggérer une certaine imprégnation du discours des sciences humaines de l'époque, et plus particulièrement de la géographie. La pensée de l'Ecole de géographie française, menée par Paul Vidal de La Blache (1845-1918), semble en effet transparaître dans le texte. Trois exemples parmi bien d'autres permettront de s'en convaincre. Tout d'abord, les « *usages locaux, loyaux et constants* » (CAPUS, 1947, p. 26) font étroitement penser au « *genre de vie* » des vidaliens. Le recours à une « *élite* » qui montre aux viticulteurs « *le chemin à suivre* » (*ibid.*, p. 28 et 29) renvoie à la pensée vidalienne de l'existence d'une aristocratie des campagnes. Aristocratie dont la mission est d'apporter ses lumières au reste du monde rural (SCHIRMER, 2000, p. 347). Enfin, la notion de « *discipline* » (CAPUS, 1947, p. 35) est similaire à celle des efforts que les vidaliens perçoivent à travers l'adaptation des sociétés à leur milieu.

Capus a-t-il lu Vidal ? S'agit-il de souvenirs des enseignements de géographie dans le Secondaire ou à l'Ecole d'Agronomie de Grignon... située à deux pas de la Sorbonne où Vidal enseigne ? Il est difficile sinon impossible de répondre. Toujours est-il que les deux hommes partagent une même vision téléologique de l'histoire ; elle est marquée par l'idée de progrès et de perfectibilité des sociétés humaines (*ibid.*, p. 29 et 39). En découle toute l'importance vouée à la méritocratie. En découle également la nécessité pour la République, par le biais de la loi et de la connaissance – et donc des géographes – d'investir les campagnes.

On retrouve cette même convergence dans l'ouvrage de Georges Kuhnholz-Lordat (1868-1965)<sup>1</sup>, « *véritable vademecum indispensable à ceux qui seront désignés [comme experts] par l'INAO* » si l'on en croit le baron Le Roy (1890-1967), président de cet institut de 1947 à 1967, et qui écrit la préface du livre (KUHNHOLTZ-LORDAT, 1963, p. 10). En effet, l'auteur rappelle que l'expert « *n'a pas à intervenir dans le [domaine du droit] qui est le cadre obligé, imposé, dans lequel il doit imposer son talent. Si bien que le slogan utile, pour lui, est : « géographie d'abord »* » (*ibid.*, p. 20). Et Georges Kuhnholz-Lordat de recourir à un vocabulaire géographique – il évoque une « *pénéplaine* » (p. 50), mot important pour la discipline s'il en est<sup>2</sup> –, à des phénomènes de distance – « *un amenuisement centrifuge et progressif de la qualité au-delà de laquelle l'appellation est difficilement accordable* » (p. 33) –, enfin à une démarche – « *la topographie (...) nous paraît être le point de départ à toute délimitation raisonnée* » (p. 55). Mieux, on croirait lire Vidal de La Blache lorsque l'auteur

---

<sup>1</sup> G. Kuhnholz-Lordat, agronome, participe à de nombreux comités de délimitation de l'INAO. On trouvera plus d'informations dans les archives de l'INAO sur le site : [http://constel07.u-bourgogne.fr:8080/sdx/pl/toc.xsp?id=FRMSH021INAO&qid=sdx\\_q2&fmt=tab&idtoc=FRMSH021INAO-pleadetoc&base=fa&n=1&ss=true&as=&ai](http://constel07.u-bourgogne.fr:8080/sdx/pl/toc.xsp?id=FRMSH021INAO&qid=sdx_q2&fmt=tab&idtoc=FRMSH021INAO-pleadetoc&base=fa&n=1&ss=true&as=&ai).

Voir en particulier la notice nécrologique dans le Bulletin de l'INAO n° 93 du 1er avril 1965. Je remercie Florian Humbert pour ces informations.

<sup>2</sup> Le concept de pénéplaine est inventé par l'américain W.M. Davis (1850-1934) pour caractériser la théorie du cycle d'érosion qui définit trois stades d'évolution des formes du relief terrestre (jeunesse, maturité, vieillesse). Le terme est repris par les géographes français, notamment Henri Baulig (1877-1962), considéré comme le père de la géomorphologie française. Il fut élève de Vidal à la Sorbonne.

évoque le fait que partout où un certain « *substrat apparaît, il héberge un vignoble d'élite* » ; brillant raccourci qui fait songer à une contrée qui « *devient à la longue comme une médaille frappée à l'effigie d'un peuple.* » (VIDAL, 1908, p. 8)<sup>3</sup>.

Une telle proximité de pensée n'accorderait-elle pas au géographe une certaine légitimité à intervenir dans le domaine des vins, à être *expert* ? C'est-à-dire, au sens fort du terme, à tenir le rôle d'une personne choisie pour ses connaissances et chargée de solutionner un problème, une contestation, un procès... C'est-à-dire aussi, de façon plus générale, à être capable de guider, de conseiller, d'éclairer. Et cela en particulier dans la construction d'espaces voués à une production agricole de qualité. Sols, reliefs, savoir-faire, limites, territoires, noyaux d'élite, sont autant de thèmes que manient les géographes. Toute la question est bien sûr de mesurer leur insertion dans le monde professionnel. Quels sont leurs moyens, leurs méthodes, leurs outils ? Comment et avec qui définissent-ils des *territoires du vin* ? Enfin, et peut être surtout : répondent-ils aux nouvelles questions que se pose(nt) la société ou les viticulteurs ?

## I. Le géographe participe à la construction des territoires du vin

L'héritage vidalien domine. On constate en effet un absent de taille : Roger Dion (1896-1981). Alors qu'il est l'auteur d'une magistrale étude sur l'histoire de la vigne et du vin (DION, 1959), ses travaux buttent sur le XIX<sup>e</sup> siècle ; il ne semble pas s'intéresser à ses contemporains. Faut-il y voir un intellectuel dans sa tour d'ivoire ? Ou davantage la volonté pour l'auteur d'inscrire sa pensée dans la longue durée et de révéler les mécanismes civilisationnels profonds qui permettent de comprendre l'orientation qualitative des vins ? Il y a sans doute un peu des deux.

La géographie vidalienne domine donc *de facto*, avec un primat accordé à la géographie physique. Car l'héritage est sans doute dévoyé, comme le pense Paul Claval, puisqu'il repose uniquement sur les relations verticales qui existent entre l'Homme et la Nature (CLAVAL, 1998, p. 7). Il ne porte que bien peu sur des relations que l'on pourrait dire horizontales, de société à société.

### A. Le primat de la géographie physique

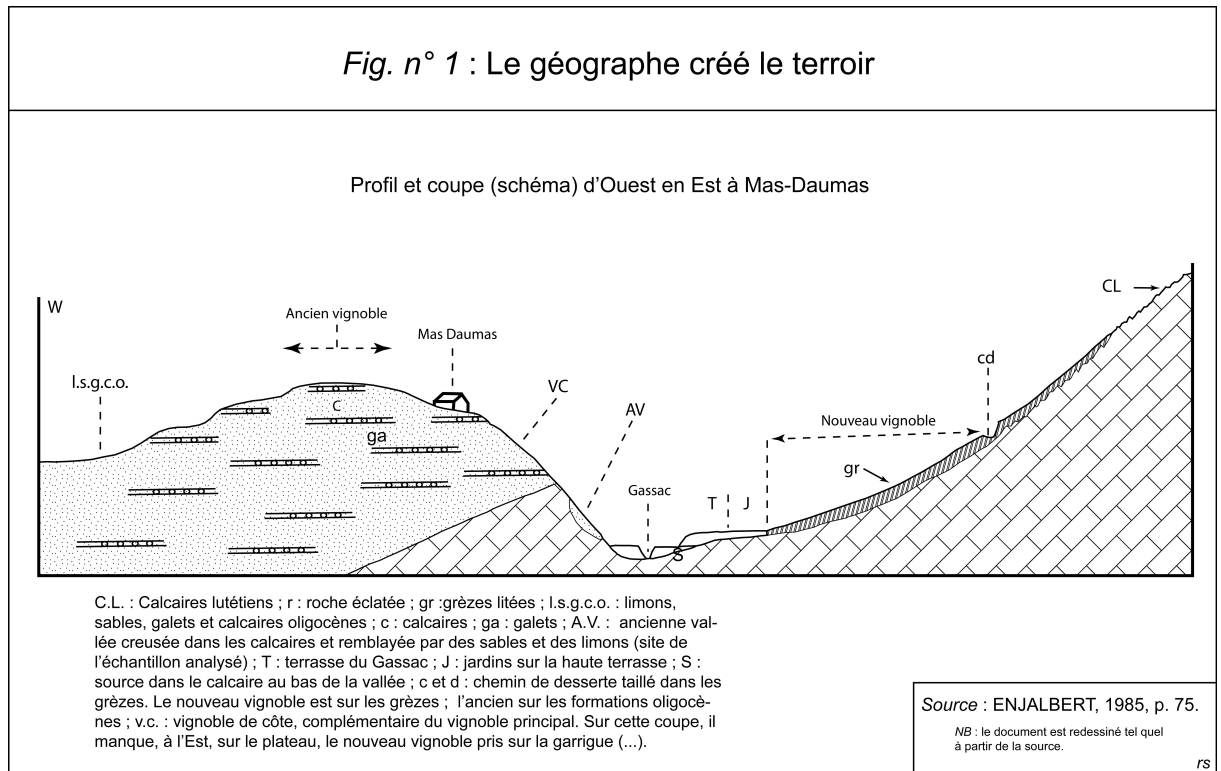
Le primat accordé à la géographie physique apparaît pleinement avec Henri Enjalbert (1910-1983), professeur à l'Université de Bordeaux 3. Celui-ci conseille le Mas Daumas Gassac (Aniane), propriété du célèbre Aimé Guibert. Il mène une démarche intéressante à double titre (ENJALBERT, 1985)<sup>4</sup>.

Tout d'abord parce que le géographe apparaît comme un spécialiste qui lit le paysage pour y découvrir un terroir de qualité. On pourrait presque dire qu'il le *créé*. Une brillante

<sup>3</sup> La pensée de Vidal mérite d'être citée : « *Une individualité géographique ne résulte pas de simples considérations de géologie et de climat. Ce n'est pas une chose donnée d'avance par la nature. Il faut partir de cette idée qu'une contrée est un réservoir où dorment des énergies dont la nature a déposé le germe, mais dont l'emploi dépend de l'homme. C'est lui, qui en la pliant à son usage, met en lumière son individualité. Il établit une connexion entre des traits épars ; aux effets incohérents de circonstances locales, il substitue un concours systématique de forces. C'est alors qu'une contrée se précise et se différencie (...).* », *ibid*, p. 8.

<sup>4</sup> Cet ouvrage a été publié à titre posthume d'après des notes laissées par l'auteur. Je remercie M. Aimé Guibert pour avoir bien voulu me le confier.

analyse morpho-structurale et pédologique permet à Henri Enjalbert de mettre en évidence un terroir de grèze (*ibid.*, p. 28 *passim*) (fig. n° 1). Elle est doublée d'une seconde analyse, climatique cette fois : l'exposition privilégiée tempère les excès du climat méditerranéen, grâce à une brise thermique bienvenue (p. 37 *passim*). Le géographe comprend donc être en présence d'un « terroir exceptionnel » (p. 39).



« En Languedoc, il n'y a sans doute pas beaucoup d'autres sites de terroir réunissant les avantages morphologiques et agrologiques de celui de Mas-Daumas. Le dispositif structural de ce dernier et les particularités morphogénétiques qui viennent d'être évoquées : creusement dissymétrique de la vallée et constitution du manteau de grèzes sont uniques ou presque. Or, elles sont [...] très avantageuses pour faire vivre et prospérer un vignoble de qualité. » (p. 44)

Il n'y a plus qu'à planter de la vigne.

Cette démarche est également intéressante parce que le géographe exporte ici une vision bordelaise de la qualité des vins, bien en relation avec le modèle mis en évidence par Philippe Roudié (ROUDIE, 1997). L'attitude est manifeste à propos des cépages. On apprend dans le texte que l'histoire méditerranéenne proscrit d'utiliser les cépages locaux (*sic*), et oblige à recourir à des cépages nobles (ENJALBERT, 1985, p. 52). Entendons des cépages de Bordeaux, le cabernet-sauvignon et le merlot. On connaît le succès de ces vins de table produits avec des cépages aquitains dans cette propriété d'Aniane, longtemps conseillée par l'oenologue bordelais Emile Peynaud (1912-2004).

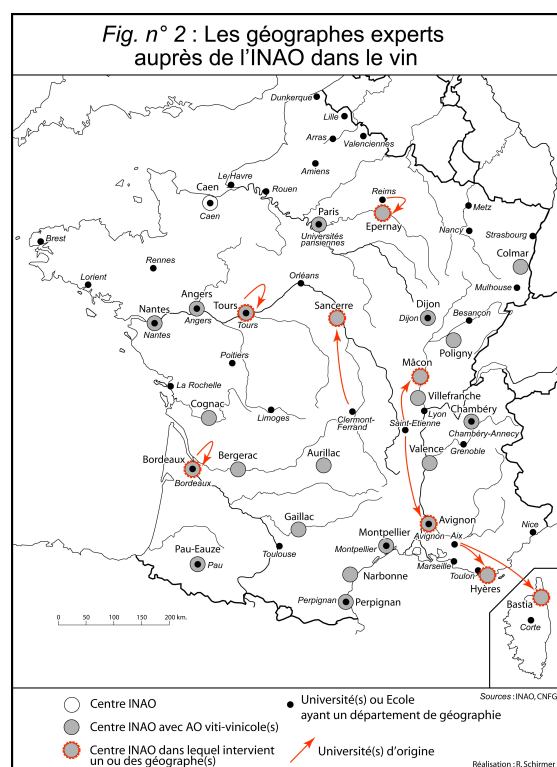
Cette tradition vidalienne nourrit tout une postérité. Eric Rouvellac, maître de conférences à l'Université de Limoges, s'inscrit dans cette même veine. Ses travaux sur les vignobles de Cahors (ROUVELLAC, 2009) et de Bergerac (ROUVELLAC, 2007) mettent en avant le terroir au sens agronomique du terme. Cet auteur enracine sa pensée dans une longue filiation de géographes physiciens (ROUVELLAC, 2005, p. 16).

Une telle approche, profondément marquée par la géographie physique, est très nettement celle que la société retient lorsqu'il s'agit de définir le métier du géographe. A preuve, dans les institutions, c'est pour son regard de géomorphologue qu'il est fait appel au géographe. Dans un premier temps au moins.

## B. Le géographe et l'INAO<sup>5</sup>

Un problème majeur doit être noté en préambule : le faible nombre de géographes qui exercent une expertise auprès des institutions et notamment de l'INAO. C'est pourquoi, face à des délimitations sur lesquelles portent de puissants enjeux financiers, il est difficile de se prononcer ou de nommer telle ou telle personne. Notons que les géographes eux-mêmes sont de ce fait peu prolixes en ce qui concerne leurs activités d'expertise. On en est réduit à volontairement brosser un tableau succinct...

Le constat est pessimiste. Il n'existe qu'une faible perméabilité entre les centres INAO, au nombre de vingt-huit, et les Universités ou les Ecoles<sup>6</sup> où est enseignée la discipline (fig. n° 2).



A peine une poignée de géographes intervient dans les délimitations. Le nouvel engouement qui les anime, après une période de moins grand intérêt dont fait part Claire Delfosse pour les produits de terroir (BERARD, DELFOSSE, MARCHENAY, 2004, p. 593), semble difficilement se concrétiser ici. Certaines Universités tournent le dos à leurs vignobles. Ainsi en est-il de l'Université de Strasbourg, bien proche des fameuses collines sous-vosgiennes pourtant, mais dont les recherches portent sur le monde urbain. Plus surprenant sans doute, il existe des Universités avec de forts pôles de ruralistes, mais dénuées d'engagement dans l'expertise sur le vin. A Nantes par exemple, les délimitations sont menées par des experts issus des sciences « dures ».

Elles forment parfois des bastions, comme sur la Loire où le rôle de l'INRA d'Angers avec notamment les travaux de René Morlat, est patent dans la définition des terroirs (SCHIRMER, 2007, p. 88).

<sup>5</sup> Je remercie vivement M. Gilles Flutet, responsable du Service national des délimitations de l'INAO, et géographe lui-même, pour les renseignements qu'il m'a transmis. Que soient également remerciées les nombreuses autres personnes travaillant pour cet Institut m'ayant données des informations sans laquelle cette étude n'aurait pu être menée.

<sup>6</sup> Par soucis de simplification, les Universités et Ecoles Normales Supérieures ont pu être regroupées, comme à Paris et à Lyon.

Quelques points d'optimisme sont en revanche à retenir. Tout d'abord, l'existence de fortes traditions. Comme à Bordeaux bien sûr. René Pijassou (1922-2007) puis Philippe Roudié, avec une approche nettement marquée par la géographie historique, accompagnent tous deux depuis longtemps les délimitations faites par le centre INAO régional. Le premier a par exemple travaillé sur des délimitations dans le Haut-Médoc, sans qu'il soit aisé de repérer sa touche personnelle (INAO, s.d.). Quant au second, que l'on nous permette de renvoyer à l'ouvrage qui lui est dédié : *Philippe Roudié : Bordeaux, le vin et l'historien*, paru en 2008 (HINNEWINKEL, *et al.*, 2008). Le Sud-Est de la France paraît être également une terre marquée par l'empreinte des géographes : de Pierre Simi (†) pour la Corse, à Paul Minvielle (Université d'Aix) et Philippe Moustier (Université d'Aix), les géographes participent bel et bien à la construction des territoires du vin. Pour le second, « *les enjeux productifs, les structures d'exploitation, les jeux d'acteurs, la cohérence de la « communauté humaine » sont pris en compte au moins autant que les expertises agro-pédologiques ou climatiques.* »<sup>7</sup>

La tendance générale semble bien marquée par une montée en puissance du rôle des géographes. Gilles Flutet (INAO) explique ce phénomène par l'ouverture de l'institution, à partir de 1990, à d'autres productions agro-alimentaires. Ce mouvement force les commissions de délimitations à s'intéresser à des critères qui ne sont plus uniquement naturels. Partant, l'évolution du concept de terroir au sein même de l'INAO devient moins physique, plus sociale<sup>8</sup>. Elle repose sur l'interaction entre ces deux ensembles de paramètres :

*« Je pense que la vision du géographe à l'INAO a quand même bien évolué. Si on attendait de lui au début une « simple » lecture du milieu physique, voir un précis de géographie sur un territoire donné, il semble aujourd'hui que son approche est plus pertinente dans la définition du terroir comme système d'interaction entre milieu naturel et facteurs humains. Finalement, dans le travail pluridisciplinaire de délimitation, il est peut être celui qui permet la synthèse. »*<sup>9</sup>

Pourtant, de nombreux déserts de l'expertise géographique côtoient encore des espaces plus réceptifs aux propos de la discipline. Ce qui pose la question de l'égalité des délimitations : ne sont-elles pas plus physiques ici, là plus sociales ? Curieusement, la loi, nationale, connaît une application régionale du fait même de la composition des comités d'expertise. Mais peut-être est-ce finalement bien en accord avec l'idée de « *savoir-faire locaux* » ? Peut-être faut-il y voir une souplesse au sein de l'institution ? Toujours est-il qu'est créé en 2003 un Service national de délimitation dont la mission est d'harmoniser les critères retenus au sein des différentes productions agricoles de qualité. Difficile tâche en vérité, tant la notion même de terroir n'est pas partagée de la même façon en fonction des régions. A commencer par Bordeaux, dont on sait combien le terme même de terroir fut longtemps inusité (ROUDIE, 1995, p. 65). Les centres INAO sont dès lors obligés de s'ouvrir à des approches qui s'appuient sur une géographie bien moins physique. Faut-il y voir l'existence de centres plus traditionnels alors que d'autres seraient plus modernes ?

---

<sup>7</sup> Courriel du 25 novembre 2008.

<sup>8</sup> L'INAO propose comme définition du terroir : « *Le terroir est un espace géographique délimité, dans lequel une communauté humaine, construit au cours de son histoire un savoir collectif de production, fondé sur un système d'interactions entre un milieu physique et biologique, et un ensemble de facteurs humains. Les itinéraires socio-techniques ainsi mis en jeu, révèlent une originalité, confèrent une typicité et aboutissent à une réputation, pour un bien originaire de cet espace géographique.* »

<sup>9</sup> Courriel du 17 octobre 2008.

## II. De nouvelles voies

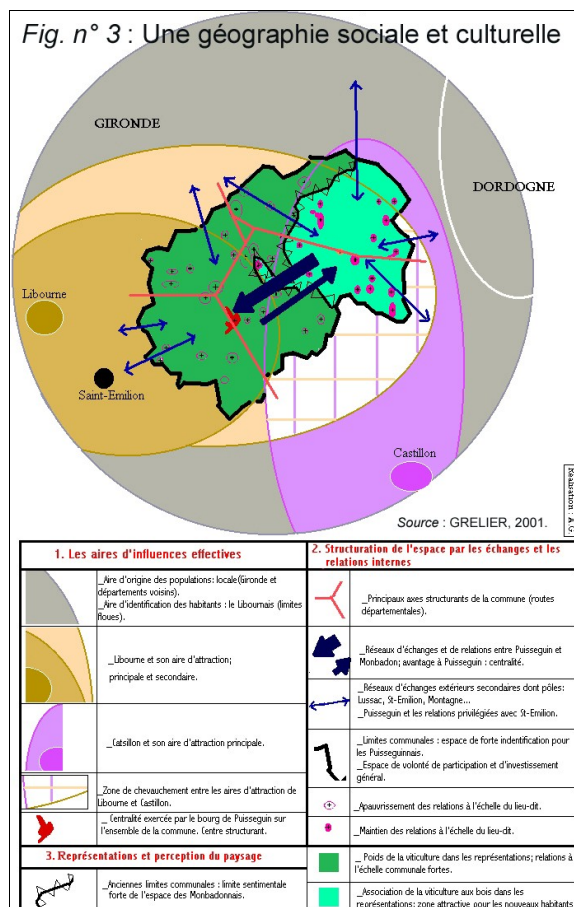
De la même façon que la géographie a pu s'intéresser à de nouvelles questions, a appris à manier de nouveaux outils - en particulier par le biais de l'informatique -, le lien avec le monde viticole semble s'être renouvelé. Avec certes un décalage notable dans le temps en ce qui concerne les orientations plus sociales et culturelles de la discipline ; l'expertise en la matière est bien récente. Mais elle permet de répondre à des impasses vers lesquelles un point de vue uniquement fondé sur la géographie physique dirigerait les réflexions.

### A. La géographie sociale et culturelle

Le géographe peut-il apporter de nouvelles approches pour dépasser la seule question du milieu physique ? C'est bien ce qui apparaît si l'on s'en réfère aux deux exemples suivants.

L'INAO fut en effet confrontée en 1989 à un problème inédit du fait de la fusion administrative de deux communes. Deux communes dont les milieux sont peu ou prou les mêmes, mais dont la notoriété n'a rien de comparable. La première, Puisseguin, faisant parti des satellites de Saint-Emilion, incorpore une seconde commune, Monbadon, située dans l'aire des Côtes de Castillon et dont la renommée est bien moindre. Les viticulteurs de cette commune avaient bien sûr le désir de bénéficier de l'aura de la première appellation pour valoriser leurs vins et leurs terres. A juste titre, ils arguaient du fait que les terrains situés de part et d'autres des anciennes limites administratives sont identiques. L'INAO s'est opposée à ce que la fusion administrative devienne synonyme de fusion d'AOC.

Elle a dû faire appel aux travaux d'Alexandre Grelier, alors encore étudiant à l'Université Bordeaux 3, désormais en poste à l'INAO Bordeaux, qui répondait alors à une commande (GRELIER, 2001). Cette institution, pour confirmer son refus, a dû recourir à tout un faisceau d'éléments pour dépasser les logiques de milieux : l'histoire des deux communes, les phénomènes de polarisation auxquelles elles sont soumises - la première étant nettement dans l'orbite de St-Emilion et Libourne, la seconde regardant davantage du côté de Castillon-la-Bataille -, les phénomènes de représentations de l'espace et des paysages. Le géographe s'appuie ainsi sur les espaces vécus et perçus des administrés (fig. n° 3). Cette approche novatrice en matière de vigne et de vin a permis de considérer qu'il n'y avait pas lieu de modifier les AOC, alors qu'un regard simplement naturaliste aurait pu aller dans un sens opposé.

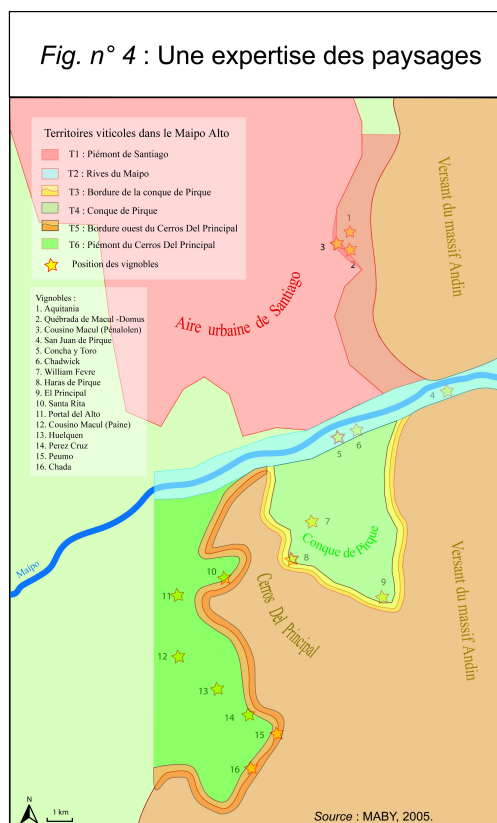


L'exemple des Baronnies confirme cette tendance. Le géographe Paul Minvielle explique en effet le rejet du dossier de demande de classement en AOC à cause, notamment, d'un « *manque de cohérence entre trois bassins de production sans que l'on puisse véritablement voir émerger une « communauté humaine* », alors même que cet espace rempli les conditions climatiques et agro-pédologiques pour faire un vin de grande qualité.

On le voit, les notions d'identité et de communauté semblent faire leur chemin.

## B. L'étude des paysages

Certains géographes plaident effectivement pour aller plus loin dans la compréhension et la délimitation des espaces viti-vinicoles. Ce sont dès lors les paysages qu'ils analysent à titre d'expertise. Non plus seulement en ce qui concerne les seules potentialités physiques, mais cette fois en tenant compte de paramètres sociaux et culturels. Ils deviennent même centraux, bien en adéquation avec la géographie actuelle, comme l'explique le géographe Jacques Maby. Notamment en ce qui concerne l'identité territoriale, « *partagée entre tous les membres de l'aire délimitée est fondée sur des paramètres plus unificateurs que ne le sont les paramètres agronomiques dont on sait la forte variabilité à l'échelle plus locale* » (MABY, 2008, p. 92).



En effet, ce géographe - fort d'une longue expérience sur la question des paysages<sup>10</sup> - a été amené à travailler pour les vignobles du Maipo au Chili, lors d'une étude menée au cours de l'année 2005 à la demande d'Alejandro Hernandez (ancien président de l'OIV), en collaboration avec Alain Carbonneau (professeur ENSAM, chercheur INRA Montpellier).

Le travail du géographe apparaît bien au travers du livre qui a été publié à la suite de ce travail (MABY, 2006), et qui intègre le rapport donné par l'auteur (MABY, 2005). Si l'ouvrage paraît dans un premier temps d'une facture classique sur la question des vignobles - il passe en revue l'histoire du vignoble chilien et de la région, les conditions climatiques, les sols - il est en réalité très audacieux du fait la mise en exergue des paysages et de leur rôle en matière de singularité viti-vinicole. Il « *apparaît (...) probablement vain de chercher dans la nature des sols une constante des terroirs du Maipo Alto et il semble donc judicieux de ne pas chercher à utiliser le critère pédologique comme*

*facteur de discrimination de cette appellation* » (MABY, 2006, p. 59). Il devient par

<sup>10</sup> Voir la bibliographie de Jacques Maby sur le lien : <http://www.univ-avignon.fr/fr/recherche/annuaire-chercheurs/membrestruc/personnel/maby-jacques.html>.



conséquent préférable de proposer une délimitation en fonction de la topographie (*ibid.*, p. 92). Topographie qui permet de définir des « *territoires viticoles* » (*ibid.*, p. 92), comme le montre la figure n° 4.

Ils découlent de l'analyse paysagère menée par le géographe : celui-ci met l'accent sur la situation de piémont (MABY, 2005, p. 17), l'ambiance sèche de la région ainsi que la luminosité (*ibid.*, p. 18), enfin l'histoire rurale et sociale du Chili (*ibid.*, p. 18). On trouvera une bonne synthèse de cette approche dans un texte récent de l'auteur, dans lequel il insiste sur « *trois constantes structurelles remarquables : l'orientation, le contact, la dissymétrie* » (MABY, 2008, p. 97).

Car c'est surtout la conclusion de l'auteur qui vaut d'être retenue pour la présente étude.

« *Le chemin est long dans la définition d'une appellation et dans la délimitation des terroirs qui la composent. La tradition française, fondée selon la doctrine de l'INAO sur « les usages loyaux et constants » a parfois dévié vers une trop stricte analyse physico-chimique des sols. Elle a depuis heureusement évolué vers l'intégration de paramètres plus variés, ceux du climat, de l'histoire, des savoirs et des usages locaux... c'est à dire vers une définition qui assume la double dimension physique et sociale des terroirs* » (MABY, 2005, p. 22).

« *L'étude du Maipo Alto vient à point pour soutenir la nécessité d'une prise en compte plus affirmée de deux paramètres émergents en terme de délimitation et de zonage viticole : les paysages et les solidarités humaines* » (*ibid.*, p. 22).

Le paysage permet ainsi aux professionnels du vin de légitimer le fait que le Maipo Alto soit un espace singulier, lui-même subdivisé en multiples territoires. Ce qui leur permet de faire la demande auprès des instances chiliennes *ad hoc* de scinder la vallée viticole et ses appellations en sous-ensembles particuliers<sup>11</sup>.

L'exemple du Chili semble être en avance sur une tendance que l'on peut déceler dans d'autres régions du Nouveau Monde. Même si elle ne paraît pas si évidente que cela au premier regard.

### **III. De nouveaux espaces : les vignobles du Nouveau Monde**

La recherche de la qualité dans le domaine des vins est marquée dans le Nouveau Monde par les travaux de Meynard Amerine et A.J. Winkler (AMERINE, WINKLER, 1944). Ces deux scientifiques de l'Université de Davis (Californie), créent une typologie de régions plus ou moins aptes à produire des vins de qualité. Celle-ci repose sur l'exploitation de données climatiques. Comptabilisant des degrés-jours, c'est-à-dire les jours où la température est utile à la croissance de la vigne, ils discriminent des groupes de régions, avec un gradient allant des régions froides (« *cool climate* ») aux régions chaudes (« *warm climate* »). Cette méthode, qui rappelle les cartes de Gaussen et ses seuils d'aridité, est aujourd'hui celle qui est utilisée dans les vignobles de Californie, d'Australie, mais aussi de plus en plus du Chili et d'Argentine (VILA, 1999). Certains géographes ont pu utiliser cette typologie couplée à des moyens modernes de télédétection pour explorer l'espace à la recherche de sites

---

<sup>11</sup> Voir le site de la revue Decanter : <http://www.decanter.com/news/272894.html>.

potentiellement qualitatifs pour la vigne. On pourrait y déceler une intervention très technique dans la création de territoires du vin.

## A. Une exploration de l'espace pour créer des vignobles

Avec une telle approche, il va sans dire que le géographe retrouve l'un des ses rôles historiques : l'exploration de *terra incognita*. En l'occurrence ici, d'espaces où la viticulture de qualité est en train de se développer. Citons à cet égard les travaux menés par le géographe Gregory Jones de l'Université d'Oregon à Portland<sup>12</sup>. Celui-ci a par exemple mené une étude sur la vallée de l'Umpqua (Oregon) (JONES, et *al.*, 2004). Elle fait partie de ces nouveaux territoires du Nord-Ouest viticole américain remarquablement influencés par le modèle bourguignon. Le chardonnay et le pinot noir y sont les cépages privilégiés.

S'appuyant sur la typologie d'Amerine et Wrinckler, le géographe américain propose une discrimination de terrains plus ou moins aptes à la viticulture en utilisant de nouveaux outils, la télédétection associée à un Système d'Information Géographique. Grâce à toute une batterie de paramètres, il devient possible de caractériser les terrains les plus aptes à accueillir tel ou tel cépage. Le géographe propose une fine cartographie d'espaces avec de forts potentiels viticoles (*ibid.*, p. 177).

Mais l'auteur est prudent, et rappelle que son étude vaut pour les nouvelles régions viticoles qui « *affrontent typiquement une période d'essais et d'erreurs pour trouver les meilleurs cépages et terroirs* » (p. 167). C'est pourquoi il insiste :

*« Les résultats fournissent aux viticulteurs actuels ou de demain les connaissances de bases du potentiel viticole de la région par rapport à la topographie, aux sols, à l'affectation des terrains et au climat. Ne retenant pas les aspects culturels de terroir (...), qui prennent de nombreuses années pour devenir essentiels, les résultats présentés ici devraient servir pour prendre les meilleures décisions dans le processus de sélection de site, en réduisant le nombre d'essais et en minimisant les erreurs. En plus, pour la plupart des cultivateurs potentiels, la sélection des sites nécessitera des compromis, car peu d'entre eux posséderont des caractéristiques idéales en tous points. (...) Ce corps de recherche présente ainsi un des meilleurs instruments pour améliorer le processus de sélection des sites pour les futurs viticulteurs de l'AVA<sup>13</sup> Vallée de l'Umpqua » (ibid., p. 117)<sup>14</sup>.*

Les géographes mettent bel et bien en avant le rôle des hommes dans la construction des territoires du vin. Tel est bien le cas avec l'exemple remarquable de la région de la Coonawarra en Australie.

---

<sup>12</sup> Voir sur le site de l'Université : <http://www.sou.edu/geography/jones/cv.htm>.

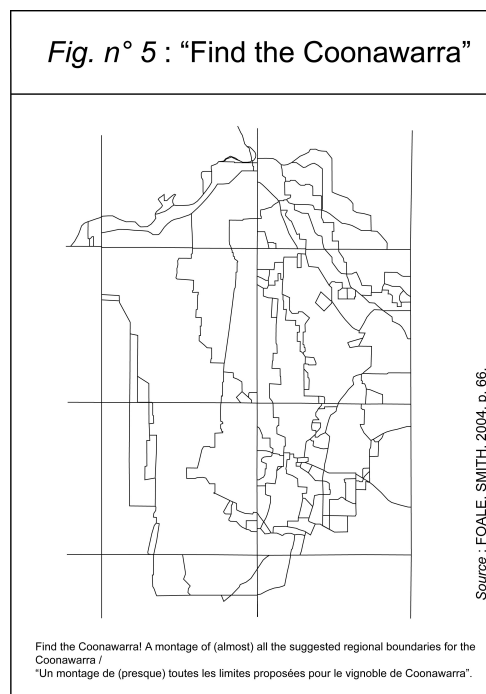
<sup>13</sup> L'*American Viticulture Area* est le signe de qualité utilisé aux Etats-Unis. Voir le site Géoconfluences pour plus d'informations : <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/typespace/vin/VinScient7.htm>.

<sup>14</sup> Traduction de l'auteur.

## B. « Find the Coonawarra ! »<sup>15</sup>

A la suite de son exceptionnelle incursion sur les marchés internationaux, l'Australie a été contrainte sous l'influence de l'Europe à délimiter ses régions viticoles en *Geographical Indications* (G.I.). Si la plupart des espaces ont été découpés sans difficulté notable par le *Geographical Indication Committee* (GIC), comité *ad hoc* créé en 1994 par l'*Australian Wine and Brandy Corporation* (AWBC), tel n'a pas été le cas de la région de Coonawarra (Australie du Sud). Cet espace viticole développé par des pionniers européens à l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle connaissait déjà une certaine renommée. Ses vins à base de cabernet sauvignon cultivés sur des terres de *terra rossa* en forme de cigare sont réputés de par le monde. Aussi, que certains viticulteurs (*winegrowers*) et puissantes *wineries*<sup>16</sup> soient écartés des multiples délimitations successives ne fut pas sans poser problème.

Toute la difficulté fut de combiner des données multiples qui ne se chevauchent que partiellement, les unes naturelles - peu efficaces si l'on tient uniquement au cigare de *terra rossa* -, les autres historiques - marquées par l'empreinte de la colonisation et un cadastre géométrique qui ne tient absolument pas compte de la réalité sous-jacente -, ou encore viticoles - alliant ancienneté des pratiques de certains viticulteurs et leur bonne foi à utiliser le terme « *Coonawarra* », quand bien même ils ne seraient pas *stricto sensu* sur le cigare, enfin le fonctionnement des *wineries* qui achètent des raisins dans l'entourage aux différents *grapegrowers* -. Deux géographes australiens de l'Université d'Adelaïde, Max Foale et Derek Smith, furent désignés par l'un des plaignants pour mener une étude fondée sur une approche holistique. Leur réflexion s'appuya sur « *les variables spatiales qu'ils considèrent comme importantes, incluant la géologie et l'évolution géomorphologique de la région, les sols, la topographie, l'hydrologie, le climat, la communauté d'intérêt et le cadastre, cherchant ainsi à se conformer aux règles du GIC* »<sup>17</sup> (FOALE, SMITH, 2004, p. 51).



Plus encore que leur rôle d'expertise, c'est sans doute la critique des expertises qu'ils mènent qui est passionnante. En s'appuyant sur tout un jeu de cartes, les deux géographes montrent non sans humour toutes les options possibles et tous les tracés proposés par les différentes parties dans leur article (fig. n° 5). Ils rappellent combien, en dépit des multiples décisions et contestations devant les tribunaux, et notamment un jugement de la Cour Fédérale Australienne, le « *mécontentement et le conflit persistant* » (*ibid.*, p. 63).

Car, et c'est bien l'un des enseignements de la géographie moderne, les critères utilisés pour découper l'espace sont relatifs et profondément empreints d'historicité. Les territoires du vin ne dérogent pas à la règle, loin s'en faut.

<sup>15</sup> Je reprends le titre de l'article, suffisamment explicite.

<sup>16</sup> On trouve effectivement dans cet espace quelques unes des grandes entreprises australiennes.

<sup>17</sup> Traduction de l'auteur.

## Conclusion :

Il est en tout état de cause difficile de faire le tour de la question du rôle des géographes en matière d'expertise dans le domaine de la vigne et du vin. L'effervescence qui anime la planète viti-vinicole et les multiples délimitations qui apparaissent de jour en jour requièrent fréquemment l'expertise de la discipline. Même dans le lointain Brésil, lors de la création de la première appellation viti-vinicole du pays, la géographe Ivanira Falcade (Université Caixas do Sul, Rio Grande do Sul) a pu jouer un rôle dans la délimitation de la *Vale dos Vinhedos* (*Les Voix du terroir*, 2006). A n'en pas douter, les géographes sont bel et bien des acteurs anciens et fortement impliqués dans la construction des territoires du vin. Ils bénéficient d'une certaine légitimité en la matière. Mais leur pensée comme leur discours, leurs méthodes comme leurs outils, ont évolué pour devenir moins naturalistes et moins positivistes. Une géographie plus sociale et culturelle s'est imposée. Une géographie plus proche des sociétés.

C'est pourquoi certains géographes plaident à présent pour que les signes de qualité intègrent davantage les données immatérielles. C'est une double nécessité, à la fois paysagère et liée à la mondialisation. Paysagère, parce que la puissance de la technique banalise davantage les régions viti-vinicoles que l'on ne veut bien le dire. La nécessité de faire passer des machines au milieu des vignes a supprimé les arbres fruitiers et les complantages qui faisaient le charme de nombre de régions. Ne subsistent ici ou là que de rares paysages reliques (photo n° 1), bientôt voués à disparaître si l'on y prend garde. Existient-il seulement encore de véritables pêches de vigne ? Une nécessité liée à la mondialisation ensuite, parce que la tendance actuelle privilégie les simples délimitations spatiales au détriment des régions qui axent leur politique de qualité sur un réel cahier des charges, fruit d'un savoir-faire ancien. Or, la différence de prix que doit payer le consommateur est de moins en moins lisible lorsqu'elle repose sur des cépages - désormais mondialisés - ou un agro-terroir que l'on retrouvera bien *quasi* à l'identique, sinon meilleur, quelque part dans le monde. Avec un prix du foncier sans commune mesure dans certains pays du Nouveau Monde... La mondialisation exacerbe les concurrences territoriales. Aux vignobles de l'Ancien Monde de protéger et de dûment valoriser leurs spécificités.



### Légende de la photo n° 1 :

Un paysage relique, des arbres fruitiers complantés dans une parcelle de vigne en Provence. Cliché de l'auteur, mai 2007.

## Bibliographie :

AMERINE, M.A, WINKLER, A.J, 1944, « Composition and quality of musts and wines of California grapes », *Hilgardia*, 15 (4), pp. 493-673.

- BERARD, L., DELFOSSE, C., MARCHENAY, P., 2004, « Les « produits de terroirs » : de la recherche à l'expertise », *Ethnologie française*, 2, Tome XXXVII, pp. 591-600 ; disponible sur <http://caim.webnext.com/revue-ethnologie-francaise-2004-4-p-591.htm>.
- CAPUS, 1947, L'Evolution de la législation sur les appellations d'origine, genèse des appellations contrôlées, Paris, L.Larmat, 82 p. On trouvera une version réduite sur le site de l'INAO : [http://www.inao.gouv.fr/public/home.php?pageFromIndex=textesPages/Les\\_fondements\\_de\\_1\\_appellation391.php~mnu=391](http://www.inao.gouv.fr/public/home.php?pageFromIndex=textesPages/Les_fondements_de_1_appellation391.php~mnu=391)
- CLAVAL, P., 1998, *Histoire de la géographie française de 1870 à nos jours*, Paris, Nathan, 543 p.
- DION, R., 1959, *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, éd. de 1991, Paris, Flammarion, 768 pages.
- ENJALBERT, H., 1985, *Un vignoble de qualité en Languedoc. Mas de Daumas Gassac*, s.l., 83 p.
- FOALE, SMITH, 2004, « *The Coonawarra: a Viticultural Frontier? Or just a Case of Sour Grapes?* », *The Globe, Journal of the Australian Map Circle Inc.*, n° 55, February, pp. 43-67. On peut trouver l'article en ligne ([http://findarticles.com/p/articles/mi\\_7007/is\\_55/ai\\_n28245586](http://findarticles.com/p/articles/mi_7007/is_55/ai_n28245586)) malheureusement sans les cartes qui font toute la valeur de ce travail. Mieux vaut se référer à l'édition imprimée
- GRELIER, A., 2001, *Territorialités à Puisseguin et Monbadon. Fusion de communes, AOC viticoles et représentations*, Travail d'Etude et de Recherche de Géographie, sous la dir. du Pr. Jean-Claude Hinnewinkel, Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, UFR de Géographie, 155 p + L p. annexes.
- HINNEWINKEL, J.-C., LE GARS, C., VELASCO-GRACIET, H., 2008, *Philippe Roudié : Bordeaux, le vin et l'historien*, Bordeaux : Éd. Féret ; Pessac : Presses universitaires de Bordeaux, coll. « Grappes & millésimes », 119 p.
- INAO, s.d., *Délimitation parcellaire Haut Médoc et Médoc, AOC, Rapport d'expertise, Examen des réclamations*, INAO Bordeaux.
- JONES, G.V., NELSON, P., SNEAD, N., 2004, « Modeling Viticultural Landscapes: A GIS Analysis of the Terroir Potential in the Umpqua Valley of Oregon », *GeoScience Canada*, 31(4), pp. 167-178. Disponible ici : <http://www.sou.edu/geography/jones/Publications/UmpquaTerroirv31no04.pdf>
- KUHNHOLTZ-LORDAT, G., 1963, *La genèse des appellations d'origine des vins*, Macon, Buguet-Comptour, 150 p.
- MABY, J., 2005, *Rapport d'étude géographique sur le vignoble du Maipo Alto (Chili)*, Université d'Avignon, dactyl., 23 p.
- MABY, J., 2006, (ouvrage collectif) *Le Vignoble du Maipo Alto Chili*, Association des vigneronns du Maipo Alto, Santiago du Chili, 165 p.
- MABY, J., 2008, « Vin et identité spatiale, l'exemple du Maipo Alto (Chili) », *Revue Historiens et géographes*, mai-novembre, n° 404, dossier n° 167, pp. 91- 100.
- ROUDIE, P., 1995, « La notion de terroir en Bordelais viticole », *Cahiers nantais*, n° 43, pp. 65-66.
- ROUDIE, P., 1997, « Bordeaux, un modèle pour la viti-viniculture mondiale ? », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 50 (200), oct.-déc., pp. 403-422.
- ROUVELLAC, E., 2005, *Les Terroirs des vins de Cahors*, Limoges, Pulim, 254 p.
- ROUVELLAC, E., 2007, « Les terroirs de l'aire AOC Bergerac », in *Le vin entre sociétés, marchés et territoires*, en ligne : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/vin/VinScient9.htm>.
- ROUVELLAC, E., 2009, « De la Cartographie des terroirs de l'aire AOC Cahors à la proposition d'un classement de terroirs en un « Premier Cru Cahors » », *Territoires du vin* [en ligne], - janvier 2009 - Pour une redéfinition des terroirs, 19 janvier 2009. Disponible sur Internet : <http://revuesshs.u-bourgogne.fr/territoiresduvin/document.php?id=205> ISSN 1760-5296.
- SCHIRMER, R., 2000, « Le regard des géographes sur la vigne et le vin (fin du XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », *Annales de Géographie*, n° 614-615, pp. 345-363. En ligne : [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo\\_0003-4010\\_2000\\_num\\_109\\_614\\_1838](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_2000_num_109_614_1838).
- SCHIRMER, R., 2007, « Les coopératives vinicoles entre marques et terroirs », in *Les Terroirs : caractérisation, développement territorial et gouvernance*, Actes du colloque international sur les terroirs, 9-12 mai 2007, Aix-en-Provence, publiés sous la dir. de Claudine Durbiano et Philippe Moustier, 236 p., pp. 85-90.
- VIDAL de La BLACHE, 1908, *Tableau de la géographie de la France*, Paris : J. Tallandier, réédition de 1979, XXII-403 p.
- VILA, H., CAÑADAS, M., LUCERO, C., 1999, « Caracterización de zonas mesoclimáticas aptas para la vid (*Vitis vinifera* L.) en la provincia de San Juan, Argentina », disponible ici : <http://www.inta.gov.ar/sanjuan/info/documentos/viticultura/zonificacion%20vitivinicola.pdf>.
- Les Voix du terroir*, 2006, film de Florent GIROU et Etienne BESANCENOT, 60 mn ; voir le site : <http://www.lesvoixduterroir.fr/film.php>.